



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 35^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue par visioconférence, le 3 mars 2022, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour est adopté par le comité directeur.

2. Adoption du PV de la 34^{ème} réunion du comité directeur

Le procès-verbal de la 34^{ème} réunion du comité directeur du 15 décembre 2021 ainsi que l'extrait y relatif sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur.

3. Approbation du rapport d'activité 2021 et des comptes annuels au 31 décembre 2021

Le comité directeur déclare avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2021. Le comité d'investissement présente sa contribution audit rapport qui coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au quatrième trimestre 2021 tel que requis par la politique générale du Fonds souverain.

En tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé du Fonds, EY Luxembourg présente au comité directeur les états financiers au 31 décembre 2021, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, ainsi que le rapport d'audit afférent.

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité lesdits états financiers et ledit rapport d'activité, sous réserve de deux modifications techniques.



4. Communications du Président

Le Président informe les membres du comité directeur des discussions récentes au sein du comité d'investissement sur les prochaines étapes à parcourir pour achever la transition SRI du Fonds.

Le comité directeur discute l'impact potentiel sur l'activité du Fonds de l'invasion russe en Ukraine.

5. Budget annuel 2022 et dotation annuelle 2022

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le projet de budget annuel 2022, sous réserve d'un ajustement.

Le comité directeur note que le Fonds souverain recevra normalement la dotation annuelle d'au moins 50 Mio EUR pour l'année 2022 avant la fin du mois d'avril. Le montant de la dotation sera ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN). Comme par le passé, les calculs seront basés sur l'indice de fin mars.

6. Budget pluriannuel 2022-2026

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le budget pluriannuel 2022-2026, sous réserve d'un ajustement.

7. Reporting mensuel

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022.

8. Divers

Néant.



FONDS SOUVERAIN INTERGENERATIONNEL
DU LUXEMBOURG (FSIL)

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2022.

Nima Ahmadzadeh

Président